



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/2/Add.1 (A)
2 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Septième session

Nairobi, 17-28 octobre 2005

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

Additif

Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

1. Le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2006-2007, chiffré à 23 624 000 dollars des États-Unis (18 185 000 euros), vise à maintenir les ressources minimales nécessaires pour assurer aux Parties des prestations efficaces tout en tenant compte des dispositions de la Convention et des décisions de la Conférence des Parties.
2. Le projet du secrétariat pour 2006-2007 est en augmentation de 20,25 % en dollars des États-Unis et de 16,79 % en euros par rapport au budget de l'exercice précédent, révisé en fonction du coût estimatif des dépenses en 2004-2005 (aux taux actuellement applicables), en tenant compte des effets des variations des taux de change, de l'inflation et des ajustements des traitements. Les ressources nécessaires au titre du Mécanisme mondial sont en augmentation de 18,03 % en dollars et de 14,63 % en euros par rapport au budget révisé pour 2004-2005.
3. Le projet de programme et de budget pour 2006-2007 ne prévoit pas de nouveaux postes ni le reclassement des postes existants, mais prend comme hypothèse que la structure actuelle sera intégralement financée tout au long de l'exercice biennal. Les estimations des ressources nécessaires pour l'exercice à venir (actualisation des coûts) sont fondées sur les chiffres de l'exercice 2002-2003, période durant laquelle le secrétariat fonctionnait à pleine capacité. Un nombre de postes identique à celui qui avait été approuvé pour l'exercice 2000-2001 est maintenu dans le présent projet de budget.

4. Plusieurs options sont soumises aux Parties, pour examen, en vue de protéger les ressources du secrétariat contre une dépréciation éventuelle du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. De fait, plus de 90 % des dépenses du secrétariat sont libellées dans la monnaie européenne. Les variations des taux de change entre l'euro et le dollar n'ont cessé, depuis 2003, d'affaiblir le pouvoir d'achat du budget du secrétariat. Celui-ci n'a donc pas pu fonctionner au maximum de sa capacité en 2004-2005.

5. La présentation retenue pour le projet de budget associe les ressources humaines et financières requises pour chaque programme aux activités correspondantes et aux résultats escomptés. De plus amples indications concernant les moyens d'améliorer cette présentation seraient les bienvenues. Le présent document doit être lu en parallèle avec les autres documents budgétaires soumis à la Conférence des Parties pour un examen à sa septième session.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles et abréviations		5
I. GÉNÉRALITÉS	1 – 7	6
A. Mandat	1	6
B. Objet de la présente note.....	2 – 7	6
II. VUE D'ENSEMBLE	8 – 25	7
A. Orientation générale.....	8 – 13	7
B. Récapitulation des ressources nécessaires	14 – 18	8
C. Incidence de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis sur le projet de budget	19 – 23	10
D. Mesures éventuelles à prendre pour réduire les risques de fluctuation monétaire	24 – 25	11
III. MÉTHODE	26 – 30	12
A. Actualisation des coûts	26 – 29	12
B. Dépenses de personnel.....	30	13
IV. ANALYSE DÉTAILLÉE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES – TABLEAUX ET DIAGRAMMES	31 – 32	13
V. BUDGET-PROGRAMME POUR 2006-2007.....	33 – 91	19
A. Direction exécutive et politique générale	33 – 39	19
B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général	40 – 48	20
C. Science et technologie	49 – 55	21
D. Facilitation de la mise en œuvre	56 – 63	23
E. Relations extérieures et information	64 – 72	25
F. Services administratifs et financiers	73 – 85	26
G. Dépenses d'appui aux programmes	86 – 87	29
H. Réserve de trésorerie.....	88	29
I. Contribution du gouvernement du pays hôte au budget de base.....	89	29
J. Frais de transfert dans le complexe des Nations Unies à Bonn.....	90 – 91	29
VI. IMPRÉVUS ET FONDS SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION.....	92 – 95	30

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	96 – 99	32
A. Conclusions.....	96 – 98	32
B. Recommandations.....	99	32

Annexes

I. Évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro – janvier 2001-juin 2005.....		34
II. Monnaies utilisées pour les contributions et l'établissement des rapports par diverses organisations établies en Europe		35
III. Évolution du budget (2002-2007) – en dollars des États-Unis et en euros		36
IV. Variations du barème des traitements en vigueur à l'ONU en 2001-2005.....		37

Liste des tableaux

1. Récapitulatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007	9
2. Barème des traitements standard 2001-2007	13
3. Montant estimatif des ressources nécessaires par programme	14
4. Montant estimatif des ressources nécessaires par objet de dépense	15
5. Montant estimatif des ressources nécessaires par objet de dépense, après actualisation des coûts	16
6. Effectifs nécessaires pour le secrétariat de la Convention.....	17
7. Montant estimatif du budget conditionnel pour les services de conférence (au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas imputer les sessions de la Conférence des Parties sur son budget ordinaire	30
8. Dépenses de fonctionnement qu'entraînerait la tenue de la huitième session de la Conférence des Parties à Bonn.....	31
9. Estimation des dépenses du Fonds spécial	31
Diagramme: Effectif de base du secrétariat de la Convention proposé pour 2006-2007	18

Sigles et abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCI	Corps commun d'inspection
CE	Communauté européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
PAN	Programme d'action national
PAR	Programme d'action régional
PASR	Programme d'action sous-régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UIT	Union internationale des télécommunications
UPU	Union postale universelle

I. GÉNÉRALITÉS

A. Mandat

1. Aux termes de l'alinéa *d* de l'article 10 du règlement intérieur de la Conférence des Parties (ICCD/COP(1)/11/Add.1, décision 1/COP.1), l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. En vertu des règles de gestion financière de la Conférence des Parties (décision 2/COP.1, annexe, par. 3), le chef du secrétariat de la Convention établit et présente aux Parties un projet de budget en dollars des États-Unis faisant apparaître les recettes et les dépenses prévues pour chacune des deux années de l'exercice biennal auquel il se rapporte.

B. Objet de la présente note

2. Dans la décision 23/COP.6, qu'elle a adoptée à sa sixième session, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'inclure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 des tableaux et des explications détaillés sur les dépenses encourues et proposées, et sur les ressources nécessaires à chaque organe subsidiaire au titre des crédits budgétaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, en indiquant le Fonds effectivement utilisé, et de présenter un projet de barème indicatif des quotes-parts.

3. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif d'indiquer dans la présentation du budget par programme et par objet de dépense les dépenses approuvées et les dépenses effectives de l'exercice précédent, les dépenses envisagées pour l'exercice suivant avant réévaluation des coûts, les dépenses envisagées après réévaluation des coûts et le montant de ces réévaluations en dollars des États-Unis et en pourcentage.

4. La Conférence des Parties a en outre prié le Secrétaire exécutif d'expliquer les estimations et les hypothèses ayant servi à calculer les augmentations de coût relatives à tous les objets de dépense.

5. Le présent document contient le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2006-2007. Les sections II et III donnent des renseignements d'ordre général sur le budget envisagé et la méthode suivie pour l'établir, y compris l'actualisation des coûts à prévoir et les estimations et hypothèses retenues pour réévaluer le budget. Une analyse détaillée des ressources nécessaires est présentée sous la forme de tableaux dans la section IV. La section V contient des renseignements sur les activités prévues, les résultats escomptés et les ressources nécessaires pour chaque programme du secrétariat. Un budget conditionnel pour les services de conférence de la huitième session de la Conférence des Parties ainsi qu'une estimation des dépenses du Fonds pour la participation figurent à la section VI. La section VII présente les conclusions et recommandations qui pourraient faire l'objet d'une décision de la Conférence des Parties à sa septième session. Des tableaux et des graphiques complémentaires accompagnés de renseignements sur le projet de budget figurent aux annexes I à IV.

6. Les dépenses afférentes aux unités de coordination régionales, qui font l'objet du document ICCD/COP(7)/7, ne sont pas prises en considération dans le présent projet de budget.

7. Les Parties voudront peut-être noter que le projet de budget devra sans doute tenir compte des décisions susceptibles d'avoir des incidences financières que la Conférence des Parties pourrait adopter à sa septième session.

II. VUE D'ENSEMBLE

A. Orientation générale

8. L'année 2006 correspondra au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Des progrès encourageants ont été réalisés ces dernières années dans la mise en place de conditions propices à une collaboration accrue entre les acteurs intervenant dans l'application de la Convention à tous les niveaux.

9. Au 30 juin 2005, 79 pays parties avaient établi leur programme d'action national (PAN) visant à mettre en œuvre la Convention, tandis que les autres pays parties s'emploient à finaliser le leur avant la fin de 2005, comme le prescrit la décision 8/COP.4.

10. Des programmes d'action régionaux (PAR) ont été lancés en Afrique et en Asie par le biais des réseaux thématiques et les dispositions à prendre au titre des trois autres annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional sont à un stade avancé. Un appui reste néanmoins nécessaire pour maintenir l'élan donné par ces initiatives.

11. À l'échelle mondiale, la communauté internationale a reconnu, au niveau le plus élevé, le rôle spécifique joué par la Convention dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment ceux qui se rapportent à la pauvreté. Le nouveau domaine d'intervention «Dégradation des sols» défini par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'élaboration du programme d'opérations relatif à la gestion durable des sols laissent entrevoir de nouvelles possibilités de mobiliser des ressources pour combattre la désertification. La résolution 58/211, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé 2006 Année internationale des déserts et de la désertification, démontre la forte volonté politique manifestée par la communauté internationale et l'importance accordée à la Convention dans les efforts visant à réduire la pauvreté. L'Année internationale fournit une occasion supplémentaire de susciter une plus large prise de conscience et un appui accru en faveur de la lutte contre la désertification.

12. Les principaux défis à relever dans le cadre du processus découlant de la Convention pour l'exercice biennal à venir consistent à faire en sorte que les conditions requises pour l'exécution des programmes d'action soient réunies, en fonction des besoins et de manière coordonnée, en maintenant l'élan politique requis. Il faudra parvenir à un consensus sur une orientation stratégique concernant la mise en œuvre de la Convention, en améliorant notamment la cohérence des programmes et la collaboration institutionnelle à tous les niveaux, en apportant un appui financier et technique et en renforçant la gestion des connaissances et la communication d'informations. Face à ces défis, une coopération et une coordination efficaces entre les Parties à la Convention s'avèrent nécessaires à l'échelon intergouvernemental, de même qu'un engagement et un appui en faveur d'activités concrètes aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Il appartient au secrétariat de jouer le rôle qui lui incombe, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention et aux décisions de la Conférence des Parties.

13. Dans ce contexte, les principales tâches prévues dans le budget-programme du secrétariat pour 2006-2007 peuvent être récapitulées comme suit:

- a) Organisation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires;
- b) Appui à l'élaboration des rapports sur l'application de la Convention dans d'autres régions que l'Afrique et dispositions à prendre pour leur examen, de façon à achever le processus d'examen de la mise en œuvre de la Convention;
- c) Fourniture de conseils et d'un appui en vue du renforcement des dimensions scientifiques, thématiques et synergiques dans le processus de mise en œuvre de la Convention, à la lumière des indications données par la Conférence des Parties;
- d) Coordination et suivi des activités relatives à l'Année internationale des déserts et de la désertification en 2006.

B. Récapitulation des ressources nécessaires

14. Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007, y compris les dépenses d'appui aux programmes et la réserve de trésorerie, mais à l'exclusion du coût éventuel des services de conférence, se décompose comme suit:

Tableau 1. Récapitulatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007
(en milliers de dollars des États-Unis/euros)

Description	2002-2003		2004-2005		2004-2005		2006-2007		Accroissement (diminution) en pourcentage 2006-2007 par rapport à 2004-2005	Accroissement (diminution) en pourcentage 2006-2007 par rapport à 2004-2005	Accroissement (diminution) en pourcentage 2006-2007 par rapport à 2002-2003	Accroissement (diminution) en pourcentage 2006-2007 par rapport à 2002-2003
	Montant approuvé		Montant approuvé		Montant révisé en fonction des coûts réels pour 2004-2005		Total des ressources nécessaires					
	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>	1,0000	0,8569	1,0000	1,0850	1,0000	1,2620	1,0000	1,2994	%	%	%	%
Secrétariat	10 742	12 537	11 281	10 399	14 149	11 213	17 015	13 096	20,25 %	16,79 %	58,40 %	4,46 %
Mécanisme mondial	3 525	4 113	3 701	3 411	4 054	3 212	4 785	3 682	18,03 %	14,63 %	35,76 %	(10,48 %)
Total des programmes	14 267	16 650	14 982	13 810	18 203	14 425	21 800	16 778	19,76 %	16,31 %	52,80 %	0,77 %
Frais généraux	1 855	2 165	1 948	1 794	2 366	1 875	2 833	2 180	19,74 %	16,27 %	52,72 %	0,69 %
Réserve de trésorerie	112	131	119	110	139	110	325	250	134,13 %	127,27 %	190,57 %	90,84 %
Moins: Contribution du pays hôte	909	1 023	1 110	1 023	1 110	1 023	1 334	1 023	20,18 %	-	46,75 %	-
Total des fonds – (Secrétariat + Mécanisme mondial)	15 325	17 923	15 939	14 691	19 598	15 387	23 624	18 185	20,54 %	18,18 %	54,16 %	1,46 %
Pourcentage	100,00 %	100,00 %	104,01 %	81,96 %	127,89 %	85,85 %	154,16 %	101,46 %				

15. Les principaux facteurs qui ont influé sur le projet de budget sont l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ainsi que les ajustements des barèmes des traitements applicables dans le système des Nations Unies.
16. Le projet conserve la dotation en effectifs et le classement du personnel et prévoit un appui aux activités de base nécessaires. Aucune création ni aucun reclassement de poste n'est proposé.
17. Le projet du secrétariat pour l'exercice biennal 2006-2007 est en augmentation de 20,54 % en dollars et de 18,18 % en euros par rapport au budget de l'exercice précédent, révisé en fonction du coût estimatif des dépenses en 2004-2005 (aux taux actuellement en vigueur), en tenant compte des effets des variations des taux de change, de l'inflation et des ajustements des traitements. Par rapport au budget approuvé pour 2002-2003, le projet de budget représente un accroissement nominal de 54,16 % en dollars et 1,46 % en euros.
18. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar et les ajustements des barèmes des traitements dans le système des Nations Unies comptent pour plus de 95 % dans l'accroissement du montant du budget prévu.

C. Incidence de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis sur le projet de budget

19. Dans l'élaboration du programme et du budget 2006-2007, on s'est fondé sur la moyenne des taux de change officiels de l'ONU pour les mois de janvier à juin 2005, soit 1 euro pour 1,2994 dollar.
20. Conformément aux règles de gestion financière et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties, le secrétariat reçoit des ressources en dollars, tandis que ses dépenses sont principalement libellées en euros. Par conséquent, les fluctuations de ces deux monnaies influent directement sur le montant des ressources réelles dont le secrétariat et le Mécanisme mondial disposent pour fonctionner.
21. En ce qui concerne l'accroissement du budget proposé résultant des fluctuations monétaires, les Parties pourront noter que le budget de l'exercice biennal 2004-2005 avait été approuvé sur la base de celui de l'exercice 2002-2003 augmenté de 5 %. Aucun crédit supplémentaire n'avait été prévu pour tenir compte de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar survenue depuis juin/juillet 2001, date à laquelle le budget 2002-2003 a été établi, non plus que pour financer les augmentations des traitements effectifs du personnel qui se sont produites depuis 2001 dans l'ensemble du système des Nations Unies. Même en réduisant la dotation en personnel et en s'attachant au maximum à abaisser les coûts dans tous les secteurs, le budget approuvé a néanmoins été dépassé en raison de la hausse de l'euro; la monnaie européenne passant de 1,085 dollar (taux de change officiel fixé chaque mois pour les opérations de l'ONU) en octobre 2003 à son taux actuel 1,2994 dollar (moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU de janvier à juin 2005), soit une augmentation de 19,76 %, uniquement imputable aux fluctuations monétaires (sur la base des taux de change mensuels pratiqués par l'ONU).

22. Les taux de change et les coefficients d'ajustement récapitulés ci-dessous font apparaître les effets de ces fluctuations monétaires:

	<u>Taux de change de l'euro par rapport au dollar</u>	<u>Coefficient d'ajustement</u>
Budget 2002-2003 établi en juin/juillet 2001	0,8495	0,01
Budget 2004-2005 établi au printemps de 2003	1,135	34,60
Budget 2004-2005 approuvé sur la base du budget 2002-2003 augmenté de 5 %		
Budget 2004 approuvé en septembre 2003	1,085	33,60
Budget 2006-2007 établi en juin 2005	1,2994	48,40
Accroissement en pourcentage du budget 2006-2007 par rapport au budget 2002-2003	53,48 %	47,90 %

23. On trouvera à l'annexe I un graphique montrant le rapport entre le dollar des États-Unis et l'euro sur la base des taux de change fixés chaque mois par l'ONU pour la période de janvier 2001 à juin 2005. Le graphique de l'annexe III compare les montants, en dollars et en euros, des budgets approuvés depuis 2002.

D. Mesures éventuelles à prendre pour réduire les risques de fluctuation monétaire

24. L'adoption d'un système de budget tenant compte de la monnaie fonctionnelle¹ utilisée par le secrétariat, à savoir l'euro, serait un important moyen de réduire le risque de change. L'autre élément à envisager dans ce contexte serait un mécanisme qui permettrait de traiter les problèmes budgétaires se posant entre les sessions de la Conférence des Parties.

25. En vue de recenser des mesures propres à réduire les risques liés aux fluctuations monétaires, des consultations ont été menées avec d'autres organismes des Nations Unies établis dans la zone euro. Sur la base de ces consultations, trois options sont présentées ci-dessous aux Parties pour examen (on trouvera à l'annexe II des renseignements sur les monnaies utilisées par divers organismes des Nations Unies établis en Europe):

a) Passer du dollar à l'euro pour le calcul des contributions, tout en autorisant les Parties à verser le montant correspondant dans toute monnaie librement convertible. Cette mesure permet de répercuter sur les Parties l'effet des mouvements monétaires et de maintenir le budget approuvé à son niveau réel. Sur le plan pratique, le budget approuvé en dollars serait converti en euros en fonction des taux moyens pratiqués à l'ONU et les Parties

¹ D'après la Norme comptable internationale IAS21, on entend par «monnaie fonctionnelle» la monnaie qui influe principalement sur les dépenses (main-d'œuvre, matériaux et autres) liées à la fourniture de biens ou de services (il s'agit souvent de la monnaie dans laquelle ces dépenses sont libellées et réglées).

seraient informées du montant de leur contribution en euros sur la base du barème approuvé des quotes-parts. Le fait de changer de monnaie pour les contributions ne nécessiterait pas de transformations coûteuses dans les systèmes comptables existants;

b) Autoriser un organe subsidiaire (par exemple le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention) à se réunir entre les sessions de la Conférence des Parties pour examiner et approuver les modifications à apporter au budget en raison de mouvements monétaires ou d'autres facteurs imprévus intervenant entre les sessions, ou pour examiner et approuver une révision du budget pour la deuxième année de l'exercice biennal;

c) Établir un budget conditionnel à utiliser uniquement en cas de fluctuations monétaires défavorables. Selon cette option, les Parties seraient invitées à verser une contribution au fonds de réserve en début d'exercice, pour que les ressources soient immédiatement disponibles en cas d'imprévu.

III. MÉTHODE

A. Actualisation des coûts

26. Dans sa décision 23/COP.6, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de proposer un budget présentant les dépenses envisagées avant et après réévaluation des coûts et d'expliquer les estimations et les hypothèses ayant servi à calculer les augmentations de coût.

27. Dans le présent projet de programme et de budget, on entend par actualisation (ou réévaluation) des coûts le processus consistant à évaluer les coûts réels du maintien, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, de la structure organisationnelle existante approuvée pour l'exercice 2002-2003. Ce processus prend en compte les effets de facteurs extérieurs, indépendants des activités du secrétariat, sur les ressources inscrites au budget. Le précédent budget approuvé pour 2004-2005 était dérivé du budget de 2002-2003, augmenté de 5 %.

28. L'actualisation des coûts tient compte des effets, sur chaque objet de dépense, de l'inflation, des hausses des barèmes des traitements normalement appliqués dans le système des Nations Unies ainsi que de leur application à Bonn, et des fluctuations monétaires, comme suit:

a) Les modifications dues aux variations des taux de change ont été calculées sur la base des taux de change mensuels effectivement pratiqués par l'ONU. Ces modifications influent sur le traitement des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs sous la forme d'une indemnité de poste, dont l'évolution est représentée dans le graphique de l'annexe IV;

b) Les estimations de l'inflation sont fondées sur les différentes catégories de dépenses;

c) Les ajustements liés à l'évolution des normes salariales (ajustements d'échelon) sont fondés sur les barèmes des traitements en vigueur dans le système des Nations Unies au cours de la période 2001-2005 (annexe IV). L'augmentation annuelle est estimée à 1,8 % pour le personnel de la catégorie des administrateurs et à 5 % pour les agents des services généraux.

29. Le tableau 5 montre comment les coûts de 2002-2003 ont été actualisés pour parvenir au projet de budget pour 2006-2007.

B. Dépenses de personnel

30. Les coûts salariaux standard sont fondés sur les barèmes des traitements en vigueur à l'ONU tels qu'ils sont appliqués à Bonn, compte tenu des taux de change pratiqués et de l'ajustement calculé pour ce lieu d'affectation. Les barèmes des traitements standard utilisés dans le projet de programme et de budget pour 2006-2007 ont été établis de concert par les secrétariats de la Convention sur les espèces migratrices, de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, et ont été actualisés de façon à tenir compte des traitements moyens applicables au cours des six premiers mois de 2005. Ils comprennent également, à hauteur de 41,18 %, les dépenses communes de personnel fondées sur les dépenses réelles du secrétariat concernant les administrateurs et les agents des services généraux. Le graphique figurant à l'annexe IV montre l'évolution du barème des traitements des administrateurs de la mi-2001 à la mi-2005.

Tableau 2. Barème des traitements standard 2001-2007
(en milliers de dollars des États-Unis/euros)

	2001		2003 ¹		2006		2007	
	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
SSG	146	170	188	173	250	192	254	196
D-2	132	154	150	138	227	174	230	177
D-1	118	138	136	125	207	159	211	162
P-5	106	124	126	116	175	134	178	137
P-4	90	105	110	101	147	113	150	116
P-3	76	89	94	87	124	95	126	97
P-2	64	75	77	71	104	80	105	81
Agents des services généraux	52	61	55	50	87	67	91	70

¹ Lors de l'approbation du budget de l'exercice biennal 2004-2005, les barèmes des traitements et les taux de change réels n'ont pas été pris en compte.

a) Dans les calculs, le personnel temporaire (autre que pour les réunions) représente 1 % de la masse salariale totale.

b) Les heures supplémentaires correspondent à 20 % d'un mois de traitement standard pour chaque agent des services généraux par an.

**IV. ANALYSE DÉTAILLÉE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES –
TABLEAUX ET DIAGRAMMES**

31. Pour l'année 2006, la réserve de trésorerie requise s'établirait à 1 039 000 dollars (800 000 euros), dont 714 000 dollars (549 000 euros) à reporter de l'exercice biennal précédent.

Tableau 3. Montant estimatif des ressources nécessaires par programme
(en milliers de dollars des États-Unis/euros)

Description des activités	Total 2002-2003	Total 2002-2003	Total 2004-2005	Total 2004-2005	2006	2007	Total 2006-2007	Total 2006-2007
	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Dollars	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>	<i>1,0000</i>	<i>0,8569</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,085</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,2994</i>
Programmes du secrétariat:								
Direction exécutive et politique générale	1 550	1 809	1 550	1 429	1 194	1 246	2 440	1 878
Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général	1 360	1 588	1 266	1 167	953	875	1 828	1 407
Science et technologie	929	1 084	1 023	943	482	496	978	753
Facilitation de la mise en œuvre	3 487	4 069	4 009	3 695	3 165	3 247	6 412	4 935
Relations extérieures et information	1 030	1 202	900	829	801	822	1 623	1 249
Services administratifs et financiers	2 386	2 785	2 533	2 336	1 815	1 919	3 734	2 874
Total partiel – programmes du secrétariat de la Convention	10 742	12 537	11 281	10 399	8 410	8 605	17 015	13 096
Mécanisme mondial	3 525	4 113	3 701	3 411	2 311	2 474	4 785	3 682
Total – programmes	14 267	16 650	14 982	13 810	10 721	11 079	21 800	16 778
Frais généraux	1 855	2 165	1 948	1 794	1 394	1 439	2 833	2 180
Réserve de trésorerie	112	131	119	110	292	33	325	250
Total – estimation des ressources nécessaires	16 234	18 946	17 049	15 714	12 407	12 551	24 958	19 208
Moins: Contribution du gouvernement du pays hôte	909	1 023	1 110	1 023	667	667	1 334	1 023
Montant net	15 325	17 923	15 939	14 691	11 740	11 884	23 624	18 185

Tableau 4. Montant estimatif des ressources nécessaires par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis/euros)

Objet de dépense	Total 2002-2003	Total 2002-2003	Total 2004-2005	Total 2004-2005	Coûts révisés de 2004-2005		2006	2007	Total 2006-2007	Total 2006-2007	Accroissement (diminution) en % 2006-2007 par rapport aux coûts révisés de 2004-2005		Accroissement (diminution) en % 2006-2007 par rapport à 2002-2003	
					Total 2004-2005	Total 2004-2005					Euros	Dollars	Euros	Dollars
					Dollars	Euros					Dollars	Euros	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>	<i>1,0000</i>	<i>0,8569</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,0850</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,2620</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,0000</i>	<i>1,2994</i>	%	%	%	%
Dépenses de personnel	6 890	8 040	8 623	7 949	9 563	7 578	5 821	5 964	11 785	9 071	19,70 %	23,24 %	12,82 %	71,05 %
Assurance du personnel	-	-	-	-	75	59	40	45	85	65	10,17 %	13,33 %	- %	- %
Consultants et experts	410	478	282	260	1 152	913	615	642	1 257	967	5,91 %	9,11 %	102,30 %	206,59 %
Formation	70	82	68	63	184	146	100	104	204	157	7,53 %	10,87 %	91,46 %	191,43 %
Moyens logistiques nécessaires pour les réunions	539	629	167	154	158	125	148	52	200	154	23,20 %	26,58 %	(75,52 %)	(62,89 %)
Voyages autorisés des fonctionnaires	1 387	1 619	530	488	1 365	1 082	731	757	1 488	1 145	5,82 %	9,03 %	(29,28 %)	7,25 %
Services contractuels	140	163	62	57	137	109	70	87	157	121	11,01 %	14,60 %	(25,77 %)	12,14 %
Frais généraux de fonctionnement	646	754	739	680	754	597	445	460	905	696	16,58 %	20,03 %	(7,69 %)	40,09 %
Dépenses de représentation	40	47	27	25	30	24	10	25	35	27	12,50 %	16,67 %	(42,55 %)	(12,50 %)
Fournitures et matériel	280	327	121	113	199	158	100	124	224	173	9,49 %	12,06 %	(47,09 %)	(20,00 %)
Frais de gestion des installations communes ¹	340	398	662	610	532	422	330	345	675	520	23,22 %	26,88 %	30,65 %	98,53 %
Total partiel – programmes du secrétariat de la Convention	10 742	12 537	11 281	10 399	14 149	11 213	8 410	8 605	17 015	13 096	16,79 %	20,25 %	4,46 %	58,40 %
Crédits budgétaires alloués au Mécanisme mondial	3 525	4 113	3 701	3 411	4 054	3 212	2 311	2 474	4 785	3 682	14,63 %	18,03 %	(10,48 %)	35,76 %
Total – programmes	14 267	16 650	14 982	13 810	18 203	14 425	10 721	11 079	21 800	16 778	16,31 %	19,76 %	0,77 %	52,80 %
Frais généraux	1 855	2 165	1 948	1 794	2 366	1 875	1 394	1 439	2 833	2 180	16,27 %	19,74 %	0,69 %	52,72 %
Réserve de trésorerie	112	131	119	110	139	110	292	33	325	250	127,27 %	133,81 %	90,84 %	190,57 %
Total – montant estimatif des ressources nécessaires	16 234	18 946	17 049	15 714	20 708	16 410	12 407	12 551	24 958	19 208	17,05 %	20,52 %	1,38 %	53,54 %
Moins: Contribution du gouvernement du pays hôte	909	1 023	1 110	1 023	1 110	1 023	667	667	1 334	1 023	- %	20,18 %	- %	46,75 %
Montant net	15 325	17 923	15 939	14 691	19 598	15 387	11 740	11 884	23 624	18 185	18,18 %	20,54 %	1,46 %	54,16 %
	100,00 %	100,00 %	104,01 %	81,97 %	127,89 %	85,85 %			154,16 %	101,46 %				

¹ Les chiffres en pourcentage indiqués sur cette ligne s'appliquent uniquement au secrétariat de la Convention.

Tableau 5. Montant estimatif des ressources nécessaires par objet de dépense, après actualisation des coûts
(en milliers de dollars des États-Unis/euros)

Objet de dépense	Total 2002-2003	Total 2002-2003	Total 2004-2005	Total 2004-2005	Total 2006-2007 aux taux de 2002-2003	Calcul des dépenses prévues pour 2006-2007 après actualisation des taux de 2002-2003				Total 2004-2005 aux taux révisés de 2004-2005	Après actualisation des coûts			
						Ajustements à apporter pour actualiser les coûts			Total des ajustements à apporter		2006	2007	Total 2006-2007	Total 2006-2007
						Taux de change	Inflation	Coûts salariaux standard						
						Dollars	Euros	Dollars						
<i>Taux de change utilisé</i>		0,8569		1,085										1,2994
Dépenses de personnel	6 890	8 040	8 623	7 949	6 890	3 557	330	983	4 871	9 563	5 821	5 965	11 786	9 071
Assurance du personnel	-	-	-	-	53	27	5	-	32	75	40	45	85	65
Consultants et experts	410	478	282	260	832	324	101	-	425	1 152	615	642	1 257	967
Formation	70	82	68	63	132	67	5	-	72	184	100	104	204	157
Moyens logistiques nécessaires pour les réunions	539	629	167	154	107	55	38	-	93	158	148	52	200	154
Voyages autorisés des fonctionnaires	1 387	1 619	530	488	986	395	107	-	502	1 365	731	757	1 488	1 145
Services contractuels	140	163	62	57	97	49	11	-	60	137	70	87	157	121
Frais généraux de fonctionnement	646	754	739	680	524	267	114	-	381	754	445	460	905	696
Dépenses de représentation	40	47	27	25	21	11	3	-	14	30	10	25	35	27
Fournitures et matériel	280	327	121	113	142	72	9	-	81	199	100	123	223	173
Frais de gestion des installations communes ¹	340	398	662	610	360	184	131	-	315	532	330	345	675	520
Total partiel – programmes du secrétariat de la Convention	10 742	12 537	11 281	10 399	10 144	5 008	854	983	6 846	14 149	8 410	8 605	17 015	13 096
Crédits budgétaires alloués au Mécanisme mondial	3 525	4 113	3 701	3 411	3 525					4 054	2 311	2 474	4 785	3 682
Total – programmes	14 267	16 650	14 982	13 810	13 669					18 203	10 721	11 079	21 800	16 778
Frais généraux	1 855	2 165	1 948	1 794	1 777					2 366	1 394	1 439	2 833	2 180
Réserve de trésorerie	112	131	119	110	24					139	292	33	325	250
Total – montant estimatif des ressources nécessaires	16 234	18 946	17 049	15 714	15 470					20 708	12 407	12 551	24 958	19 208
Moins: Contribution du gouvernement du pays hôte	909	1 023	1 110	1 023	909					1 110	667	667	1 334	1 023
Montant net	15 325	17 923	15 939	14 691	14 561					19 598	11 740	11 884	23 624	18 185
	100,00 %	100,00 %	104,01 %	81,97 %	95,02 %	46,62 % ¹	7,95 % ¹	9,15 % ¹	63,73 % ¹	118,52 %	76,61 %	77,55 %	154,16 %	101,46 %

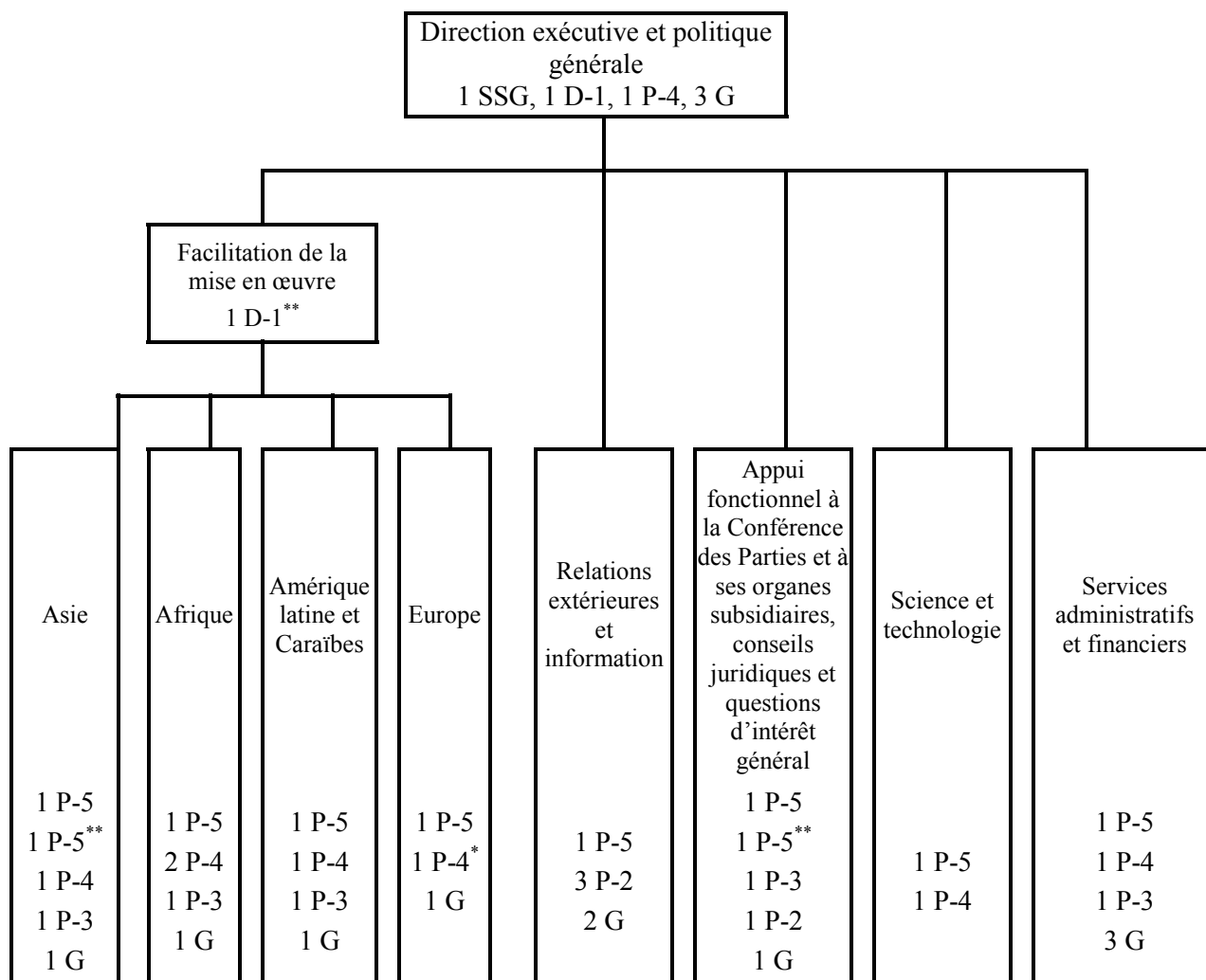
¹ Les chiffres en pourcentage indiqués sur cette ligne s'appliquent uniquement au secrétariat de la Convention.

Tableau 6. Effectifs nécessaires pour le secrétariat de la Convention
(en milliers de dollars des États-Unis/euros)

	Coût moyen 2006-2007		2004	2005	2006	2007
	Dollars	Euros				
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	252	194	1	1	1	1
D-1	209	161	2	2	2	2
P-5	177	136	10	10	10	10
P-4	149	115	8	8	8	8
P-3	125	96	5	5	5	5
P-2	105	81	4	4	4	4
Total partiel A			30	30	30	30
B. Agents des services généraux	89	69	13	13	13	13
Total (A + B)			43	43	43	43

32. Il est à noter qu'aucune création ni aucun reclassement de poste ne sont demandés pour le secrétariat.

Diagramme: Effectif de base du secrétariat de la Convention proposé pour 2006-2007 (effectif actuel)



* Travaillant à temps partiel dans l'unité Asie pour s'occuper des pays parties d'Asie centrale.

** Postes gelés au cours de la période 2004-2005.

V. BUDGET-PROGRAMME POUR 2006-2007

A. Direction exécutive et politique générale

33. **Aperçu du programme:** Le programme «Direction exécutive et politique générale» englobe à la fois la gestion du secrétariat et les fonctions à assumer face aux tâches définies par la Convention et la Conférence des Parties.

34. **Objectif pour l'exercice biennal:** Le secrétariat fonctionne efficacement et s'attache à répondre en temps voulu aux besoins des Parties, conformément aux dispositions de la Convention et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

35. **Fondement des activités:** Article 23 de la Convention et décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

36. **Activités:**

- Planification et coordination des travaux du secrétariat;
- Fourniture de conseils et d'un appui au Président et au Bureau de la Conférence des Parties, ainsi qu'au Président et au Bureau du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
- Organisation et application des procédures de gestion interne;
- Supervision de l'administration du secrétariat;
- Analyse et suivi des nouvelles questions de politique générale;
- Mobilisation de ressources supplémentaires;
- Coordination de la représentation du secrétariat dans des instances internationales et autres;
- Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial;
- Collaboration avec le Mécanisme mondial et les membres de son Comité de facilitation;
- Établissement et maintien de relations avec d'autres organisations et processus internationaux pertinents;
- Fonctions d'enregistrement et correspondance.

37. **Résultats escomptés:** Le processus découlant de la Convention bénéficie d'un appui politique. Les travaux du secrétariat sont efficacement planifiés et coordonnés, de façon à répondre aux mandats intergouvernementaux.

38. **Besoins en ressources:**

Personnel	Effectif de base: 1 SSG, 1 D-1, 1 P-4, 3 G	
	<u>Dollars</u>	<u>Euros</u>
Dépenses de personnel	1 778 000	1 368 000
Services de consultant	86 000	66 000
Frais de voyage	541 000	417 000
Frais de représentation	35 000	27 000
Total – Direction exécutive et politique générale	2 440 000	1 878 000

39. Besoins en ressources pour l'appui au programme: 2 P-5, 1 P-3, 2 G

B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général

40. **Aperçu du programme:** Le programme «Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général» fournit un appui organisationnel et fonctionnel et des conseils juridiques à la Conférence des Parties, à ses organes subsidiaires ainsi qu'à ses organes directeurs. Il aide également les Parties à appliquer les décisions de la Conférence des Parties en offrant des services consultatifs et en facilitant la collaboration entre les Parties et les organisations et institutions compétentes.

41. **Objectif pour l'exercice biennal:** Les installations de conférence, la documentation et les services nécessaires sont mis à la disposition des organes constitués en vertu de la Convention à chacune de leurs sessions. Un appui et des conseils juridiques sont fournis aux Parties sur des questions se rapportant à l'application et à l'interprétation des décisions de la Conférence des Parties.

42. **Fondement des activités:** Articles 8 et 23 de la Convention et décisions pertinentes de la Conférence des Parties, notamment la décision 12/COP.6 (voir ICDD/COP(6)/11/Add.1).

43. **Activités:**

- Planification, fourniture et supervision des installations de conférence, des arrangements protocolaires et d'autres services pour les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires;
- Planification et gestion des procédures relatives à la documentation;
- Suivi des mesures prises en application des décisions de la Conférence des Parties;
- Conseils et analyse de points de droit se rapportant aux questions dont est saisie la Conférence des Parties et aux travaux du secrétariat;
- Appui à l'élaboration de programmes fondés sur les synergies entre les conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux pertinents.

44. **Résultats escomptés:** Les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires sont organisées et bénéficient d'un appui efficace et rationnel. Des conseils judiciaires sur des questions de procédure et de droit ainsi que sur les aspects de fonds liés au processus découlant de la Convention sont fournis à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, aux Parties et aux observateurs. La documentation est établie en temps voulu.

45. **Besoins en ressources:**

Personnel	Effectif de base: 2 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 1 G	
	<u>Dollars</u>	<u>Euros</u>
Dépenses de personnel	1 357 000	1 044 000
Services de consultant	227 000	175 000
Frais de voyage	144 000	111 000
Appui logistique à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	100 000	77 000
Moyens logistiques nécessaires à une réunion du groupe de travail	(pour mémoire)	(pour mémoire)
Total – Ressources nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, les conseils juridiques et les questions d'intérêt général	1 828 000	1 407 000

46. Le coût total des moyens logistiques nécessaires pour organiser la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention est estimé à 550 000 dollars. Un montant de 100 000 dollars est prévu dans le budget de base du secrétariat: ce montant devra être complété par des contributions supplémentaires provenant d'autres donateurs en vue d'obtenir les 450 000 dollars restants.

47. Le coût total des moyens logistiques nécessaires pour une réunion de cinq jours du groupe de travail sur la communication d'informations est estimé à 168 000 dollars. Le secrétariat devra solliciter des contributions complémentaires auprès des donateurs pour faciliter la tenue de cette réunion.

48. Besoins en ressources pour l'appui au programme: 2 G.

C. Science et technologie

49. **Aperçu du programme:** Le programme «Science et technologie» fournit un appui fonctionnel au Comité de la science et de la technologie et à son groupe d'experts. Il gère également la communication et le travail en réseau sur des questions de caractère scientifique et technique, les activités de formation et les bourses d'études. Il permet de définir des approches et des méthodes de mise en œuvre synergique et d'établir des contacts avec la communauté scientifique internationale.

50. **Objectifs pour l'exercice biennal:** Ils consistent à favoriser une collaboration scientifique et technologique étroitement liée à la mise en œuvre de la Convention et à fournir des informations connexes dans le cadre du processus découlant de la Convention.

51. **Fondement des activités:** Article 23 de la Convention et décisions pertinentes de la Conférence des Parties, notamment les décisions 1/COP.6, 3/COP.6, 12/COP.6, 13/COP.6, 14/COP.6, 15/COP.6, 16/COP.6, 19/COP.6 et 20/COP.6 (voir ICCD/COP(6)/11/Add.1).

52. **Activités:**

- Fourniture de services et de conseils, en temps opportun, au Comité de la science et de la technologie et à son bureau, ainsi qu'au Groupe d'experts;
- Élaboration de la documentation destinée au Comité de la science et de la technologie, notamment pour la gestion et la mise à jour du fichier d'experts indépendants;
- Moyens de faciliter la collecte et la diffusion d'informations sur les thèmes prioritaires du Comité de la science et de la technologie (connaissances traditionnelles, systèmes d'alerte rapide, les stratégies de communication de l'information et leur utilisation en vue de recourir aux meilleures pratiques permettant de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse, repères et indicateurs, approche intégrée de la lutte contre la dégradation des sols, vulnérabilité et remise en état) ainsi que sur les domaines d'intervention du Groupe d'experts;
- Services nécessaires au programme de bourses d'études de la Convention;
- Coopération avec les secrétariats d'autres conventions, en particulier dans le cadre du Groupe de liaison mixte des trois conventions de Rio, du programme de travail commun entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification relative à la diversité biologique dans les zones arides et subhumides, et des travaux de la Convention-cadre sur les changements climatiques concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie;
- Liaison avec les institutions et processus pertinents, dont l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire et l'Évaluation de la dégradation des terres arides.

53. **Résultats escomptés:** Des documents de qualité, soumis en temps opportun, sont élaborés à l'intention du Comité de la science et de la technologie et de la Conférence des Parties, pour examen. Le programme de bourses d'études de la Convention est mis en place. Les liens entre la mise en œuvre de la Convention et les travaux réalisés dans le cadre d'autres conventions, institutions et processus pertinents sont renforcés.

54. **Besoins en ressources:**

Personnel	Effectif de base: 1 P-5, 1 P-4	
	<u>Dollars</u>	<u>Euros</u>
Dépenses de personnel	656 000	505 000
Services de consultant	110 000	85 000
Frais de voyage	112 000	86 000
Moyens logistiques nécessaires pour les réunions*	100 000	77 000
Total – Science et technologie	978 000	753 000

* L'appui logistique aux réunions du Groupe d'experts et les frais connexes sont estimés à 481 000 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal.

55. Des contributions supplémentaires seront sollicitées pour la fourniture d'informations et des initiatives pilotes dans les domaines suivants: connaissances traditionnelles, repères et indicateurs, systèmes d'alerte rapide et transfert de savoir-faire et de technologies; facilitation des travaux du Groupe d'experts; programme de bourses d'études de la Convention; promotion de synergies par le biais du programme de travail commun entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification; recensement et évaluation des réseaux, institutions, instances et organes existants.

D. Facilitation de la mise en œuvre

56. **Aperçu du programme:** Le programme «Facilitation de la mise en œuvre», qui comprend quatre sous-programmes – Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, et Europe (pays de la Méditerranée septentrionale et de l'Europe centrale et orientale) – aide les pays parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention conformément aux dispositions des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional.

57. **Objectifs pour l'exercice biennal:** Conseils consultatifs, programmation, mise en œuvre et établissement de rapports, facilitation d'initiatives prioritaires en vue d'aider les parties à satisfaire à leurs obligations en application de la Convention.

58. **Fondement des activités:** Article 23, article 18 de l'annexe I, article 8 de l'annexe II, article 7 de l'annexe III et article 8 de l'annexe V de la Convention, et décisions pertinentes de la Conférence des Parties, notamment les décisions 1/COP.6, 3/COP.6, 8/COP.6, 9/COP.6 et 12/COP.6 (voir ICCD/COP(6)/11/Add.1).

59. **Activités:**

- Aide efficace aux Parties et aux autres acteurs intéressés pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en application de la Convention, concernant notamment l'établissement des rapports nationaux;

- Fourniture d'informations et d'analyses cohérentes pour permettre à la Conférence des Parties et au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention de passer en revue les progrès accomplis dans l'application de la Convention sur la base des renseignements communiqués par les Parties et les autres intervenants concernés;
- Conseils pratiques à tous les niveaux grâce aux informations et aux conseils donnés aux centres de liaison sur différents aspects du processus d'application de la Convention et les décisions connexes de la Conférence des Parties;
- Renforcement de la coordination et de la coopération à tous les niveaux, ainsi que du travail en réseau à l'échelle régionale et entre les régions, et fourniture d'apports analytiques sur des sujets spécifiques;
- Promotion d'une mise en œuvre synergique à tous les niveaux et appui à l'application à grande échelle des meilleures pratiques correspondantes;
- Facilitation des partenariats entre pays touchés et entre ceux-ci et les programmes de soutien multilatéraux et bilatéraux ainsi que les instances et institutions compétentes, intégration des programmes d'action nationaux dans les programmes de développement et renforcement d'une approche participative, en collaboration étroite avec le Mécanisme mondial.

60. **Résultats escomptés:** Élaboration en temps opportun de rapports nationaux précis et complets par les Parties dans d'autres régions que l'Afrique et travaux d'analyse correspondants. Contribution aux avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Convention, formulation des programmes d'action nationaux et ajustements à apporter au processus d'élaboration des programmes d'action, facilitation de la mise en œuvre, coordination et coopération aux niveaux sous-régional, régional et interrégional.

61. **Besoins en ressources:**

Personnel	Effectif de base: 1 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 4 G	
	<u>Dollars</u>	<u>Euros</u>
Dépenses de personnel	5 188 000	3 992 000
Services de consultant	714 000	550 000
Frais de voyage	510 000	393 000
Total – Facilitation de la mise en œuvre	6 412 000	4 935 000

62. Besoins en ressources pour l'appui au programme: 1 G.

63. Des contributions supplémentaires seront sollicitées pour les activités suivantes: établissement des rapports nationaux; réunions régionales visant à examiner les rapports nationaux et à préparer la huitième session de la Conférence des Parties; ateliers et initiatives

pilotes sur des thèmes prioritaires, en particulier dans le cadre des programmes d'action sous-régionaux et des réseaux thématiques régionaux; ateliers et initiatives pilotes concernant la mise en œuvre synergique; et facilitation de réunions consultatives.

E. Relations extérieures et information

64. **Aperçu du programme:** Le programme «Relations extérieures et information» a pour objet de faciliter la coordination interorganisations, d'appuyer la participation des organisations non gouvernementales au processus découlant de la Convention et de fournir des informations sur la Convention. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, une importance particulière sera accordée à l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006), dont le Secrétaire exécutif a été désigné coordonnateur par l'Assemblée générale des Nations Unies.

65. **Objectif pour l'exercice biennal:** Appui efficace à la coordination et au suivi des activités liées à l'Année internationale des déserts et de la désertification, aux activités d'information en général, ainsi qu'à une meilleure sensibilisation et à un engagement accru en faveur de la Convention au niveau mondial.

66. **Fondement des activités:** Article 23 de la Convention, décisions pertinentes de la Conférence des Parties, notamment les décisions 1/COP.6 et 3/COP.6, et résolution 58/211 de l'Assemblée générale.

67. **Activités:**

- Appui à la coordination et à l'organisation d'activités liées à l'Année internationale des déserts et de la désertification;
- Consultations et collaboration avec les principaux organismes concernés sur des questions touchant à la Convention, dont les OMD;
- Préparation et suivi des principales réunions et manifestations organisées par l'ONU dans le domaine du développement durable;
- Appui à une réelle participation des organisations non gouvernementales et communautaires au processus découlant de la Convention;
- Mise au point et exécution de la stratégie de communication relative à la Convention;
- Élaboration, production et diffusion d'informations;
- Gestion et mise à jour du site Web de la Convention;
- Action de sensibilisation auprès des médias;
- Développement et gestion de la bibliothèque.

68. **Résultats escomptés:** Les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales jouent un rôle accru dans le processus découlant de la Convention. Les activités liées à l'Année internationale des déserts et de la désertification atteignent un large

public; les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention bénéficient d'une plus grande attention dans les principaux processus intergouvernementaux; la société civile participe davantage au processus découlant de la Convention et des informations sur la Convention sont largement diffusées auprès des Parties, des observateurs, des médias et du public en général.

69. **Besoins en ressources:**

Personnel	Effectif de base: 1 P-5, 3 P-2, 2 G	
	<u>Dollars</u>	<u>Euros</u>
Dépenses de personnel	1 353 000	1 041 000
Services de consultant	120 000	92 000
Frais de voyage	100 000	77 000
Impression et publications	50 000	39 000
Total – Relations extérieures et information	1 623 000	1 249 000

70. Les services de consultant sont destinés aux activités de base, notamment à celles qui se rapportent à la coordination et à l'organisation de l'Année internationale des déserts et de la désertification. Ces activités nécessiteront un recours exceptionnellement fréquent à des experts extérieurs en 2006 et seront complétées au moyen de ressources supplémentaires ainsi qu'il est indiqué dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.2.

71. Les travaux d'impression et les publications se rapportent pour l'essentiel aux tâches d'information et de sensibilisation énumérées ci-dessus au paragraphe 67, notamment l'Année internationale des déserts et de la désertification.

72. Des contributions supplémentaires seront sollicitées pour les activités et le matériel d'information en rapport avec l'Année internationale des déserts et de la désertification, ainsi que pour la participation d'ONG aux réunions et manifestations concernant la Convention ainsi que les préparatifs connexes.

F. Services administratifs et financiers

73. **Aperçu du programme:** Aider le Secrétaire exécutif à planifier, mettre en place, coordonner, contrôler et gérer les ressources du secrétariat et fournir l'appui voulu aux travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

74. **Objectif pour l'exercice biennal:** Les activités du secrétariat sont gérées de manière efficace et rationnelle conformément aux règles et directives de l'ONU, aux règles de gestion financière prévues au titre de la Convention et aux instructions et mesures administratives pertinentes.

75. **Fondement des activités:** Article 23 de la Convention et décision 2/COP.1 (voir ICCD/COP(1)/11/Add.1).

76. **Activités:**

- Suivi de l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2006-2007 et présentation de rapports à ce sujet;
- Affectation des crédits budgétaires, suivi et ordonnancement des dépenses;
- Fourniture de moyens logistiques efficaces et rationnels pour faciliter les négociations intergouvernementales, et achats;
- Suivi des contributions au budget de base et diffusion d'informations financières et de renseignements concrets sur les contributions volontaires auprès des donateurs;
- Recensement des besoins communs et des possibilités de collaboration sur diverses questions, concernant notamment le complexe des Nations Unies;
- Gestion des ressources humaines (procédures de recrutement au secrétariat, système de notation, dispositions à prendre pour la formation du personnel, etc.);
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui en matière de services informatiques;
- Coordination des travaux des vérificateurs externes et internes des comptes et réponses à apporter à leurs conclusions;
- Services à fournir en matière de voyage au personnel et aux représentants bénéficiant d'une aide financière, délivrance de billets, administration des avances de fonds, traitement et règlement des demandes de remboursement des frais de voyage;
- Tâches mensuelles de rapprochement des comptes (sommes à verser et à recevoir) pour faciliter les procédures comptables et examen périodique des engagements non réglés pour en assurer la liquidation en temps voulu.

77. **Résultats escomptés:** Meilleur suivi des responsabilités en matière de gestion, contrôle et préservation des actifs du secrétariat. Les documents budgétaires et les rapports de gestion sont établis avec précision et diffusés en temps opportun. Des informations financières sont communiquées en temps voulu et l'appui logistique aux activités est fourni avec efficacité. Le respect des règles et directives en vigueur à l'ONU est garanti. Le personnel recruté est hautement compétent et les principes de parité entre les sexes et de répartition géographique sont pris en considération. Les données financières sont correctement consignées dans le Système intégré de gestion (SIG). Les compétences du personnel sont constamment passées en revue et réajustées en fonction des exigences professionnelles par le biais de la formation. Le milieu de travail, qu'il s'agisse de l'espace ou des outils disponibles, est propice à la production de travaux de qualité.

78. **Besoins en ressources:**

Personnel	Effectif de base: 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 G	
	<u>Dollars</u>	<u>Euros</u>
Dépenses de personnel	1 453 000	1 120 000
Services de consultant	-	-
Frais de voyage	81 000	62 000
Assurance du personnel	85 000	65 000
Formation et perfectionnement	204 000	157 000
Services contractuels	157 000	121 000
Frais généraux de fonctionnement	855 000	658 000
Fournitures et matériel	224 000	172 000
Frais de gestion des installations communes	675 000	519 000
Total – Services administratifs et financiers	3 734 000	2 874 000

79. Besoins en ressources pour l'appui au programme: 1 P-2, 6 G.

80. Les dispositions actuelles, selon lesquelles l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) fournit, moyennant remboursement, des services de gestion des ressources humaines, seront en principe maintenues tout au long de l'exercice biennal. Cependant, si l'ONUG y mettait fin en cours d'exercice, le secrétariat devrait recruter le personnel requis à l'aide des fonds de soutien aux programmes.

81. L'assurance du personnel est obligatoire dans le système des Nations Unies.

82. La formation permet au personnel du secrétariat de la Convention d'actualiser ses compétences: les cours dispensés dans les langues officielles de l'ONU sont une des prestations offertes à tous les fonctionnaires en poste dans des organismes des Nations Unies.

83. Les frais généraux de fonctionnement, exprimés pour l'essentiel en euros, se rapportent surtout aux dépenses de communication et à des postes de dépense analogues.

84. La rubrique «fournitures et matériel» englobe principalement des fournitures de bureau ordinaires, un programme de remplacement des ordinateurs (un tiers environ de l'ensemble des ordinateurs du secrétariat chaque année) et un programme de mise à niveau des logiciels (étant donné qu'une grande partie des logiciels du secrétariat ne sera plus entretenue par les fabricants après 2006).

85. Les frais de gestion des installations communes correspondent aux dépenses qu'entraîne l'occupation des locaux attribués au secrétariat de la Convention, notamment les services collectifs de distribution et le coût des services communs que se partagent tous les organismes des Nations Unies établis à Bonn et installés à Haus Carstanjen².

G. Dépenses d'appui aux programmes

86. Conformément aux règles de gestion financière de l'ONU, les comptes de la Convention sont soumis à un prélèvement au titre de l'appui aux programmes de 13 % sur toutes les dépenses effectuées, cette somme étant payable à l'ONU pour les services administratifs rendus au secrétariat de la Convention. Une partie en est restituée à ce dernier pour couvrir certains de ses propres frais de fonctionnement, conformément à la décision 4/COP.4 (voir ICCD/COP(4)/11/Add.1).

87. Sur la base de dépenses d'un montant de 11 740 000 dollars (9 035 000 euros) en 2006 et de 11 844 000 dollars (9 146 000 euros) en 2007 pour le budget de base, on peut estimer ce prélèvement à 1 394 000 dollars (1 073 000 euros) en 2006 et à 1 439 000 dollars (1 107 000 euros) en 2007.

H. Réserve de trésorerie

88. Dans sa décision 23/COP.6, la Conférence des Parties a décidé de maintenir la réserve de trésorerie à un niveau correspondant à 8,3 % du budget de base approuvé, y compris les frais généraux (voir ICCD/COP(6)/2/Add.1). À la fin de 2005, la réserve de trésorerie devrait s'élever à 714 000 dollars (549 000 euros).

I. Contribution du gouvernement du pays hôte au budget de base

89. Conformément à l'offre qu'il a faite au secrétariat, le Gouvernement allemand versera chaque année à celui-ci 511 292 euros, en sus de sa contribution en tant que Partie. Cet apport permettra de réduire de 667 000 dollars les quotes-parts à verser par les autres Parties durant chaque année de l'exercice biennal, au taux de change moyen entre le dollar et l'euro fixé par l'ONU pour la période de janvier à juin 2005.

J. Frais de transfert dans le complexe des Nations Unies à Bonn

90. Le Gouvernement allemand a offert de mettre à la disposition des organismes des Nations Unies établis à Bonn d'autres locaux à usage de bureaux se trouvant dans les anciens bâtiments du Parlement (Bundestag). Au nom du Secrétaire général de l'ONU et en sa qualité de représentant désigné pour l'application de l'accord relatif aux locaux conclu entre l'ONU et l'Allemagne, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a fait savoir à l'autorité compétente du Gouvernement allemand que les organismes des Nations Unies établis à Bonn appréciaient au plus haut point la décision d'aménager un complexe des Nations Unies qu'ils pourraient définitivement occuper sans frais supplémentaires.

² Haus Carstanjen est le nom du bâtiment où se trouvent les locaux actuels du secrétariat de la Convention.

91. Une équipe spéciale des Nations Unies composée des partenaires allemands compétents et des représentants des organismes des Nations Unies a examiné les plans et modalités de réaménagement des nouveaux locaux dans le cadre d'une opération de planification commune. Pour les organismes des Nations Unies établis à Bonn, il est entendu que, durant cet exercice biennal, la réinstallation et l'occupation des nouveaux bureaux n'influeront pas sur les dépenses renouvelables qu'ils assument dans les locaux actuels, à moins que ces dépenses ne soient liées à l'attribution des espaces supplémentaires requis pour l'extension de leurs activités. Le transfert du secrétariat dans le nouveau complexe des Nations Unies devrait en principe intervenir en 2006. Les Parties noteront que les charges (climatisation, ascenseurs, chauffage) et les dépenses liées à la sécurité n'ont pas encore été évaluées. La répartition des coûts entre le Gouvernement allemand et les organismes des Nations Unies concernés fait encore l'objet de consultations avec toutes les parties concernées.

VI. IMPRÉVUS ET FONDS SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION

Tableau 7. Montant estimatif du budget conditionnel pour les services de conférence
(au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas imputer les sessions
de la Conférence des Parties sur son budget ordinaire)
(en milliers de dollars des États-Unis/euros)

Objet de dépense	2003		2005		2006-2007	
	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>		<i>0,8569</i>		<i>1,085</i>		<i>1,2994</i>
Services de conférence de l'ONU	2 264	2 642	2 332	2 149	2 800	2 155
Frais généraux (13 %)	294	343	303	279	364	280
Montant total des ressources nécessaires	2 558	2 985	2 635	2 428	3 164	2 435

92. Si l'Assemblée générale décidait de ne pas inscrire les sessions de la Conférence des Parties au calendrier des réunions financées par le budget ordinaire de l'ONU, les Parties devraient supporter les coûts liés aux services de conférence.

93. On suppose que la huitième session de la Conférence des Parties (qui englobe la huitième session du Comité de la science et de la technologie et la sixième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention) se tiendra pendant deux semaines consécutives en 2007. Il faudra donc prévoir des ressources pour assurer le service des séances pendant deux semaines, en tenant compte de la possibilité que deux séances simultanées se tiennent à tout moment au cours de cette période (autrement dit 20 séances par semaine ou 40 séances au cours de la période de deux semaines), et pour financer la traduction, la reproduction et la distribution d'une documentation de présession (2 000 pages), de session (150 pages) et d'après-session (100 pages). Le total correspondant est estimé à 3 164 000 dollars (2 435 000 euros).

94. Au cas où la Conférence des Parties tiendrait sa huitième session à Bonn, un montant supplémentaire de 1 808 000 dollars (1 391 000 euros) serait nécessaire pour couvrir les dépenses d'ordre logistique (location d'espaces de conférence, installation des systèmes de

communication, engagement de personnel local de conférence, fourniture de systèmes et d'agents de sécurité, location de matériel et fournitures).

Tableau 8. Dépenses de fonctionnement qu'entraînerait la tenue de la huitième session de la Conférence des Parties à Bonn (en milliers de dollars des États-Unis/euros)

	Montant estimatif des dépenses pour la huitième session	
	2007	
Objet de dépense	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>		<i>1,2994</i>
Coûts supplémentaires	1 454	1 119
Imprévus	146	112
Total partiel	1 600	1 231
Frais généraux	208	160
Montant total des ressources nécessaires	1 808	1 391

95. Le tableau ci-dessous indique le montant estimatif des ressources dont le Fonds spécial pour la participation aura besoin au cours de l'exercice biennal.

Tableau 9. Estimation des dépenses du Fonds spécial (en milliers de dollars/euros)

Objet de dépense	2006-2007	
	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>		<i>1,2994</i>
Frais de voyage des représentants et des participants aux réunions		
Cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	1 250	962
Huitième session de la Conférence des Parties	1 342	1 033
Frais généraux	337	259
Montant total des ressources nécessaires	2 929	2 254

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

96. Le présent projet de programme et de budget détaille le programme de travail et les ressources nécessaires au titre du budget de base, en restituant au secrétariat l'intégralité de ses capacités opérationnelles sur la base de l'état des effectifs approuvé. Il présente également une estimation des dépenses du Fonds spécial pour la participation et donne un aperçu des activités prévues dans chaque programme au titre du Fonds supplémentaire. De plus amples renseignements sur les activités supplémentaires figurent dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.2.

97. Parmi les principales activités prévues pour l'exercice biennal 2006-2007, il convient de mentionner: les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires; l'appui à l'élaboration des rapports sur l'application de la Convention dans d'autres régions que l'Afrique et les diverses dispositions à prendre en vue des prochaines réunions d'examen; le renforcement des dimensions scientifiques, thématiques et synergiques dans le processus de mise en œuvre de la Convention; et les activités relatives à l'Année internationale des déserts et de la désertification.

98. Des facteurs extérieurs indépendants des activités du secrétariat, en particulier les variations du taux de change entre l'euro et le dollar, ont d'importantes incidences sur les ressources inscrites au budget, ainsi qu'il ressort de l'actualisation des coûts à laquelle il a été procédé pour le budget envisagé. En vue de faire face aux problèmes budgétaires qui en découlent, notamment entre les sessions de la Conférence des Parties, le présent document contient des analyses et des suggestions concernant les moyens de remédier aux difficultés de trésorerie.

B. Recommandations

99. À sa septième session, la Conférence des Parties pourrait:

a) Approuver un montant total de 23 624 000 dollars (18 185 000 euros) pour l'exercice biennal 2006-2007, correspondant aux programmes énumérés au tableau 3 ci-dessus (non compris les dépenses pour imprévus);

b) Autoriser le Secrétaire exécutif à utiliser les excédents provenant des exercices biennaux antérieurs pour financer à hauteur de 1 500 000 dollars le moins-perçu dû à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis au cours de l'exercice biennal en cours;

c) Examiner les mesures possibles présentées par le secrétariat pour protéger les fonds de la Convention contre les effets préjudiciables des variations des taux de change;

d) Autoriser le secrétariat à appliquer le barème des quotes-parts que l'Assemblée générale adoptera à sa soixantième session;

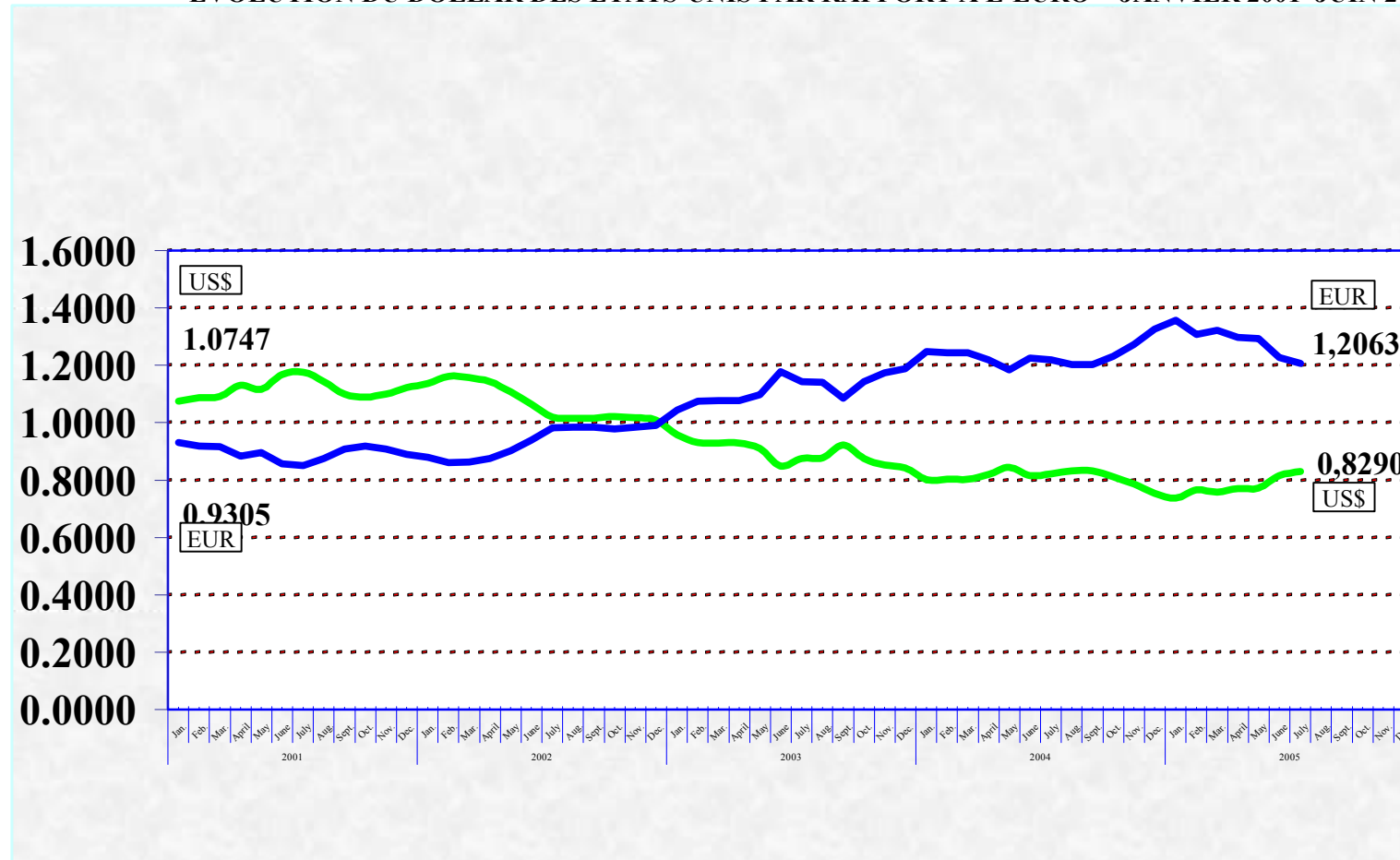
e) Revoir les cas d'anciens soldes impayés de contributions et dire au secrétariat ce qu'il y a lieu de faire à ce sujet;

f) Indiquer au secrétariat comment procéder au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas le financement des services de conférence recommandé dans le budget pour l'exercice biennal 2006-2007;

g) Approuver le projet de transfert du siège du secrétariat dans le complexe des Nations Unies à Bonn, à condition qu'il n'en résulte pas de coût supplémentaire pour le budget de base.

Annexe I

ÉVOLUTION DU DOLLAR DES ÉTATS-UNIS PAR RAPPORT À L'EURO – JANVIER 2001–JUN 2005



Note: Ce graphique indique les valeurs de l'euro et du dollar des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'ONU pour chaque mois de la période de janvier 2001 à juin 2005.

Annexe II

**MONNAIES UTILISÉES POUR LES CONTRIBUTIONS ET L'ÉTABLISSEMENT
DES RAPPORTS PAR DIVERSES ORGANISATIONS
ÉTABLIES EN EUROPE**

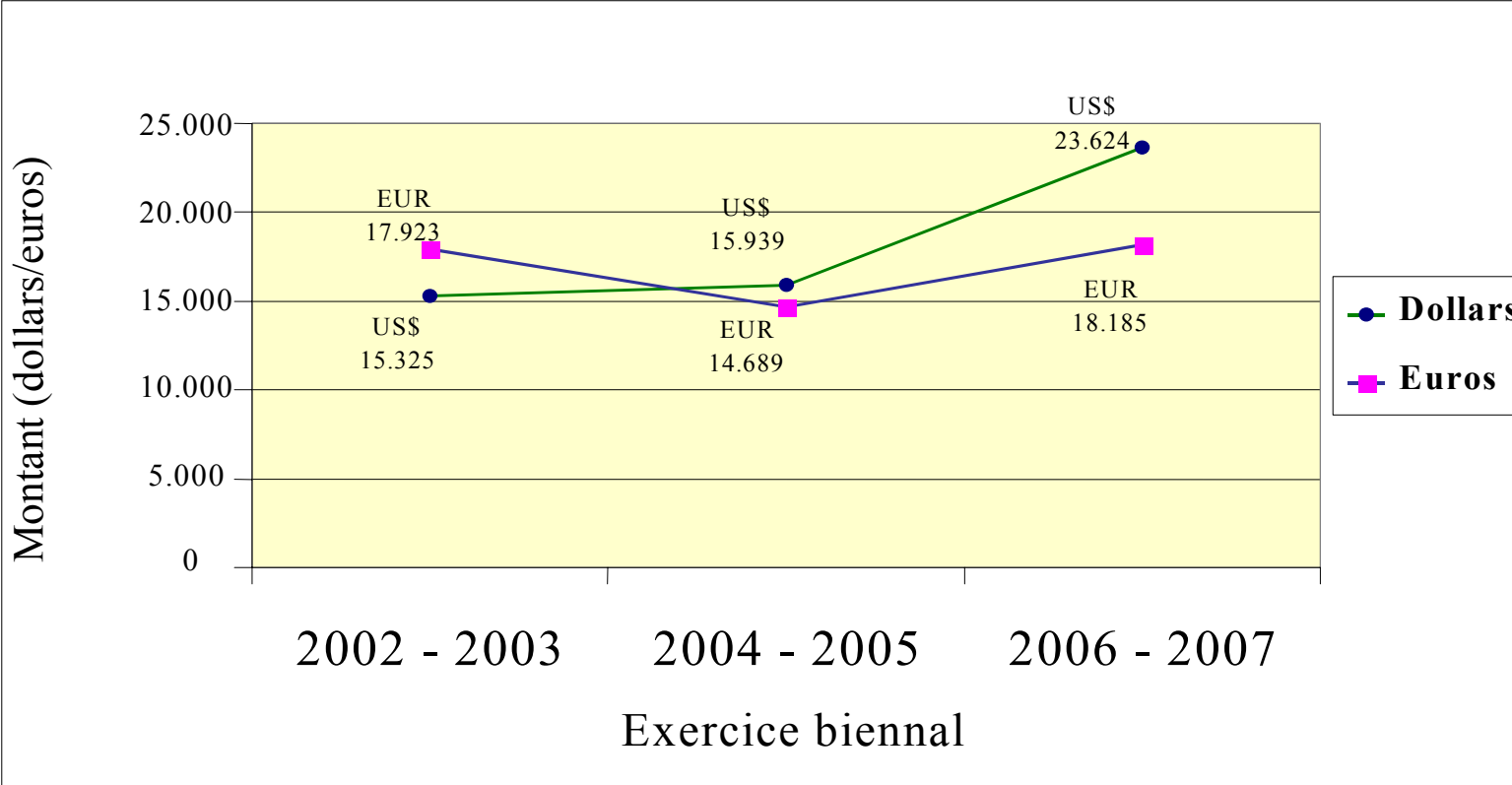
Au fil des ans, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales ayant leur siège en Europe ont progressivement cessé d'utiliser le dollar des États-Unis en tant que monnaie de base pour le calcul des contributions et l'établissement des rapports.

Les dispositions prises par ces organisations sont les suivantes:

<u>Organisation</u>	<u>Monnaie utilisée pour les contributions</u>	<u>Monnaie utilisée pour l'établissement des rapports</u>
Tribunal international du droit de la mer	Euro	Euro
ONUDI	Euro	Euro
OIT	Franc suisse	Dollar
OMI	Livre sterling	Livre sterling
OMM, OMPI, UIT, UPU	Franc suisse	Franc suisse
UNESCO	Euro/dollar	Dollar
AIEA	Euro	Dollar (passage à l'euro)
Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Euro/dollar	Dollar
ONUDC	Euro/dollar	Dollar
FAO	Dollar	Dollar
OIAC	Euro	Euro
OMS	Dollar (passage à l'euro)	Dollar

Annexe III

ÉVOLUTION DU BUDGET (2002-2007) – EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS ET EN EUROS
(EN MILLIERS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS/EUROS)



Annexe IV

VARIATIONS DU BARÈME DES TRAITEMENTS EN VIGUEUR À L'ONU EN 2001-2005

